

MINISTERE DES FINANCES

DECRET N° 70/230/MF-DD du 2/7/70

DIRECTION DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

portant inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1969 des fonctionnaires  
des cadres de la catégorie A.I. des Douanes.-

VISAS :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

D.G.T.

- VU la Constitution du 30 décembre 1969;
- VU la loi 15-62 du 3 février 1962 fixent statut général des fonctionnaires des cadres;
- VU l'arrêté n° 2087/FP. du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres et les textes modificatifs subséquents;
- VU le décret 59-178 du 21.8.59 portant statut commun des cadres des catégories ABCDE du personnel des Douanes;
- VU le décret 62-130/MF du 9.2.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres;
- VU le décret 62-195 du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- VU le décret n° 62-195 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres;
- VU le décret 62-197 du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 portant statut général des fonctionnaires;
- VU le décret 65-170 du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- VU le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 12.5.70;

D.F.

C.F.

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont inscrites au tableau d'avancement de l'année 1969, les fonctionnaires des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Douanes de la République dont les noms suivent :

SERVICE SEDENTAIRE

Inspecteurs Principaux

Pour le 2° Echelon

A 2 ans

Mr. OKABE Saturnin,

BRAZZAVILLE

Pour le 3° échelon

A 2 ans

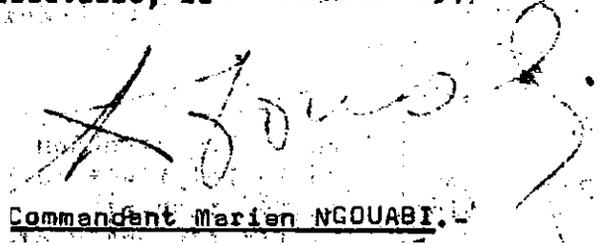
Mr. MIKEMY Edouard

POINTE-NOIRE

.....

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 JUILLET 1970



Commandant Marien NGOUABI.

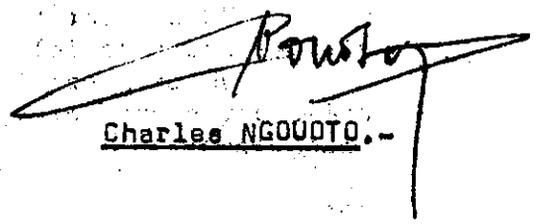
Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

LE MINISTRE DU TRAVAIL,



Boniface MATINGOU.



Charles NGOUOTO.

15